

RAPPEL DES GARANTIES INCLUSES DANS L'ASSURANCE DE LA LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA LIGUE

1. RESPONSABILITÉ CIVILE (GENERALI n° AV027809)

1.1 RESPONSABILITÉ CIVILE VIS-À-VIS DES TIERS

Garanties	Montants	Franchises
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	2 000 000 € / année d'assurance	
(tableau des garanties disponible dans son intégralité dans la notice d'information sur www.helmetsport.com , rubrique téléchargements, Ligue de Guadeloupe)		

1.2 RESPONSABILITÉ CIVILE AVANT LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus :	20 000 000 € / année d'assurance	
DONT		
▪ Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	5 000 000 € / année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	NÉANT
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs, DONT :	15 000 000 € / sinistre	NÉANT
- Dommages causés aux biens des préposés	50 000 € / sinistre	800€
▪ Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	150 000 € / sinistre	NÉANT
▪ Dommages relevant de la Responsabilité Médicale	8 000 000 € / sinistre et 15 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
▪ Dommages immatériels non consécutifs (y compris les conséquences des manquements à l'obligation résultant des dispositions de l'article L 321-4 du code du Sport)	2 000 000 € / année d'assurance	1 500 € / sinistre
▪ Atteinte à l'environnement accidentelle	1 000 000 € / année d'assurance	NÉANT
▪ Occupation temporaire de locaux - dommages matériels et immatériels consécutifs	2 000 000 € / sinistre	NÉANT
▪ Responsabilité civile vestiaire non sportif	30 500 € / sinistre	100 € / sinistre

1.3 RESPONSABILITÉ CIVILE APRÈS LIVRAISON

Garanties	Montants	Franchises
Pour l'ensemble des dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) :	2 000 000 € / année d'assurance	500 €, y compris au titre des Corporels
DONT		
▪ Dommages immatériels non consécutifs	350 000 € / année d'assurance	1000 €

1.4 DÉFENSE PÉNALE ET RECOURS

Seuil d'intervention : 500 €
Les montants de prise en charge figurent intégralement dans la notice d'information.

2. INDIVIDUELLE ACCIDENT : Formule A (GENERALI n° AV026537)

La Ligue de Guadeloupe de Football informe ses adhérents de la nécessité de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel survenu à l'occasion de la pratique sportive. À cet effet sont proposées, lors de la souscription de la licence, les garanties suivantes :

	Garanties de base	
	Titulaires de la licence	Franchise
Décès Uniquement pour les assurés de plus de 12 ans	- Membre du Conseil de Ligue, du Conseil de District ou d'une Commission de Ligue 40 000 € - Autres assurés 31 000 € + 15 % p ar enfant à charge	Néant
Frais d'obsèques et de sépulture : 1. Assurés de moins de 12 ans 2. Assurés de plus de 12 ans	10 000 € 5 000 €	Néant
Invalidité permanente	92 000 €	5% (franchise relative)
Accident corporel grave - invalidité accidentelle suite à un accident de sport uniquement	300 000 €	66 % d e taux d'invalidité (franchise absolue)
Aménagements du domicile et/ou du véhicule en cas d'Invalidité Permanente (IP) supérieure à 33 %	10 % d u capital assuré en IP (20 000 € maximum)	IP > 33 %
Indemnités journalières - uniquement pour les arbitres, dirigeants et éducateurs, joueurs sélectionnés	Maximum 20 € / jour (365 jours maximum)	3 jours (franchise absolue)
Hospitalisation médicale ou chirurgicale - uniquement pour les arbitres, dirigeants et éducateurs, joueurs sélectionnés	20 € / jour durant l'hospitalisation	Néant
Indemnités journalières en cas de coma	10 € / jour de coma	15 jours de coma consécutifs (franchise absolue)
Frais médicaux / d'hospitalisation / pharmaceutiques (1)	300 % t arif convention Sécurité Sociale	Néant
Forfait journalier hospitalier (1)	Frais réels (365 jours maximum)	Néant
Prothèse dentaire (1)	Maximum 500 € par accident (max 1 500 €/an)	Néant
Frais d'orthodontie (1)	Maximum 1 000 € par accident	Néant
Bris optiques (lunettes/lentilles) (1)	Maximum 500 € par accident	Néant
Forfait prothèse auditive (1)	Maximum 1 000 € par accident	Néant
Forfait appareils et matériels divers (cannes, béquilles, fauteuils roulants...) (1)	Maximum 500 € par accident	Néant
Frais de remise à niveau scolaire	40 € / jour (max 2 800 €)	15 jours (franchise absolue)
Frais de redoublement d'études	7 630 € par licencié	Néant
Frais de reconversion professionnelle	7 630 € par licencié	Néant
Bonus santé	2 000 € par accident	Néant
Frais de recherche, de secours	30 000 € par accident	Néant
Frais de transport	Frais réels	Néant

(1) En complément ou à défaut des prestations fournies par les régimes sociaux obligatoires, les régimes complémentaires, et dans la limite des frais engagés et uniquement pour les licenciés.

3. PROTECTION JURIDIQUE (CFDP n°68GSLFR000/11)

Au bénéfice des personnes physiques (licencié.es) et des personnes morales (Ligues, Districts, Clubs): La notice d'information complète est disponible sur www.helmetsport.com, rubrique téléchargements, Ligue de Guadeloupe.

SOUSCRIPTION DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉES DANS LA DEMANDE DE LICENCE

Compte tenu de votre situation personnelle, les garanties précédentes (Individuelle Accident : Formule A) peuvent vous paraître insuffisantes, c'est pourquoi nous vous donnons la possibilité de souscrire individuellement des garanties complémentaires directement auprès d'Helmatt SPORT sur www.helmatt-sport.com.

Garanties complémentaires	Capitaux Décès	Capitaux Invalidité	Indemnités journalières	Tarif
Formule B - Garantie 1* Formule C - Garantie 2* (1) À compter du 22e jour et pendant 365 jours vient en remplacement des montants de la Formule A	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	Formule A + 25 % Formule A + 50 %	20 € / jour (1) 24 € / jour (1)	40 € / an 80 € / an
Formule D - Garantie Renforcée "Spécial Invalidité" À partir de 33 % de taux d'invalidité, capital de référence porté à : (exemple : si invalidité de 40 %, indemnité de 48 000 €)		120 000 €	-	21 € / an
Formule E - Garantie arrêt de jeu niveau 1 Indemnités journalières à compter du 5e jour et pendant 365 jours (*)			8 € / jour	22 € / an
Formule F - Garantie arrêt de jeu niveau 2 Indemnités journalières à compter du 5e jour et pendant 365 jours (*)			12,50 € / jour	35 € / an
Formule G - Garantie arrêt de jeu niveau 3 Indemnités journalières à compter du 5e jour et pendant 365 jours (*)			16 € / jour	44 € / an
Formule H - Garantie arrêt de jeu niveau 4 Indemnités journalières à compter du 5e jour et pendant 365 jours (*) (*) vient en cumul des garanties de la Licence (Formule A)			23 € / jour	56 € / an

SAISON 2026/2027 NOUVELLE PLATEFORME ASSURANCE LICENCIÉS

Complétez votre protection en 3 clics !

-  Augmentez votre niveau de couverture globale
-  Augmentez vos plafonds d'indemnités en cas d'interruption d'activité
-  Renforcez votre niveau de couverture en cas d'invalidité permanente

Achetez vos garanties complémentaires sur
www.helmatt-sport.com



Si vous ne souhaitez pas souscrire en ligne, retrouvez le formulaire de souscription dans la rubrique téléchargements de www.helmatt-sport.com.